

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/NPL/12

5 mai 2003

(03-2371)

---

**Groupe de travail de  
l'accession du Népal**

Original: anglais

## **ACCESSION DU ROYAUME DU NÉPAL**

### Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires

Le Ministre du commerce du Royaume du Népal a fait parvenir au Secrétariat le plan d'action ci-après pour la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, en demandant qu'il soit distribué aux membres du Groupe de travail.

---

Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires	Lois et projets de réglementation traitant de la question	Calendrier d'achèvement	Remarques
Article 2:2: Mesures appliquées uniquement dans la mesure nécessaire pour protéger la santé et la vie des personnes et des animaux et préserver les végétaux	<p>Approbation de la modification de la Loi de 1972 sur la protection des végétaux</p> <p>Ratification de la Convention internationale pour la protection des végétaux</p> <p>Approbation de la modification de la Loi de 1998 sur les semences</p> <p>Loi de 1972 sur la protection des végétaux</p> <p>Loi de 1966 sur les produits alimentaires</p>	<p>Avril 2005</p> <p>Décembre 2005</p> <p>Août 2004</p> <p>En vigueur</p> <p>En vigueur</p>	Une assistance technique est demandée pour l'élaboration d'une législation.
Article 1: Réglementation fondée sur des principes scientifiques	<p>Amélioration des ressources humaines, l'accent étant mis tout particulièrement sur la gestion du régime de mise en quarantaine, l'inspection de la viande, les enquêtes vétérinaires et l'analyse des risques de maladies animales</p> <p>Approbation de la modification de la réglementation relative à la protection des végétaux (1975)</p> <p>Amélioration et renforcement du service de contrôle de la qualité, des laboratoires, du régime de quarantaine et du système de vétérinaires sur le terrain</p> <p>Ouverture de nouveaux points de contrôle phytoquarantenaire et création d'installations de préquarantaine et de postquarantaine</p>	<p>Juillet 2005</p> <p>Décembre 2005</p> <p>Décembre 2006</p> <p>Décembre 2006</p>	<p>Une assistance technique est demandée.</p> <p>Une assistance technique est demandée pour l'élaboration des réglementations.</p> <p>Une assistance technique est demandée.</p> <p>Une assistance technique est demandée.</p>
Article 2:3 et annexe c.1 a) et d): Non-discrimination	Décision intérimaire sur les enquêtes sanitaires et phytosanitaires	Lors de l'accession	
Article 3:1, 3:3 et 3:4: Harmonisation avec les normes, directives et recommandations internationales	<p>Élaboration de directives et de protocoles sur les mesures sanitaires et phytosanitaires</p> <p>Loi et réglementations susmentionnées</p>	<p>Juillet 2006</p> <p>Décembre 2006</p>	Une assistance technique est demandée.
Article 4: Équivalence	Loi et réglementations susmentionnées	Décembre 2006	

Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires	Lois et projets de réglementation traitant de la question	Calendrier d'achèvement	Remarques
Article 5:1, 5:2 et 5:3: Évaluation des risques visant à assurer que les mesures se fondent sur des principes scientifiques et ne soient appliquées que dans la mesure nécessaire pour protéger la santé	Loi et réglementations susmentionnées	Décembre 2006	
Article 6 et annexes A.6 et A.7: Conditions régionales	Décision relative aux enquêtes sanitaires et phytosanitaires Déclaration de zones exemptes de parasites ou de maladies et de zones à faible prévalence de parasites ou de maladies	Lors de l'accession Juillet 2005	Une assistance technique est demandée.
Article 7 et annexe B: Établissement et mise en service d'un seul point de contact (point d'information) Transparence: Notification et accès à la documentation	Décision concernant l'établissement d'un point d'information Acquisition de matériel et formation de personnel pour le point d'information aux mesures sanitaires et phytosanitaires	Juin 2003 Décembre 2004	Une assistance technique est demandée.
Article 8 et annexe C: Procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation concernant l'usage d'additifs ou l'établissement de tolérances pour les contaminants dans les produits alimentaires, les boissons ou les aliments pour animaux qui soient en conformité avec l'Accord	Loi et réglementations susmentionnées	Décembre 2006	

Notes interprétatives:

La mise en œuvre intégrale de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires serait réalisée au plus tard d'ici à décembre 2006 en application du plan mentionné ci-dessus.